

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 31 octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE  
D'ISSOUDUN  
Le : 05/11/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
06/11/2024

L'an 2024 le 31 octobre 2024 à 18h30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 24 octobre 2024

**Présents** : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, CIRRE Marie-Line, HERVET Maryse, LEPRAT Monique, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, SAUGET Nicole ; MM : BONNET Michel, CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LEGNIER François, NORMAND Franck, RENAUDAT Fabrice, TAILLANDIER Michel, VILLALDEA-AVILA Rafaël

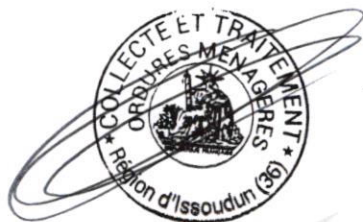
**Suppléants** : M. LABLANCHE Francis (de Mme LAINEZ Sylvie), M. CHABENAT Jean-Michel (de M. METIVIER Philippe), Mme CHEVALET Jocelyne (de M. QUANTIN Jean-Philippe)

**Excusés avant donné procuration** : M. HERAULT Michel à M. GONTHIER Gilles ; M. LAUVERGEAT Patrice à Mme CIRE Marie-Line ; Mme LE GRANDIC Patricia à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ; M. MNICH Pascal à M. TAILLANDIER Michel ; M. PARAGE Frédéric à M. RENAUDAT Fabrice

**Excusée** : Mme LOTH Christelle

**Absents** : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. MAURICEAU Christophe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GONNET Arnaud



311024\_04 : Désignation du délégué élu au sein du CNAS

**Rapporteur** : Éric VAN REMOORTERE

Par délibération en date du 9 septembre 2024, le SICTOM a approuvé l'adhésion au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin de finaliser l'adhésion au CNAS, le Comité Syndical doit désigner un membre du de l'organe délibérant pour représenter le SICTOM de Champagne Berrichonne en liaison avec l'agent chargé du CNAS.

M. Le Président propose au Comité Syndical d'être membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu pour représenter le SICTOM de Champagne Berrichonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De désigner M. Éric VAN REMOORTERE comme membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter le SICTOM de Champagne Berrichonne au sein du CNAS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 06/11/2024

Le Président  
M. Éric VAN REMOORTERE

Secrétaire de séance,  
M. GONNET Arnaud

